



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission fédérale contre le racisme
Commissione federale contro il razzismo
Cumissium federala cunter il razzissem



Point de friction :

refus d'entrée dans les discothèques et les bars

Le prochain congrès de la CFR touche à la question très actuelle du refus qu'essuient certains groupes de jeunes – en particulier les ressortissants des Balkans et d'Afrique noire – à l'entrée de lieux publics comme les discothèques et les bars.

Ce congrès (bilingue français/allemand) réunira des entreprises de sécurité, des formateurs spécialisés dans la sécurité, des gérants de bars, discothèques et salles de concert, des représentants de la police cantonale, des centres de conseils et des ONGs ayant travaillé sur ce thème ainsi que des victimes.

L'objectif est de provoquer une prise de conscience quant à ce problème et amener à une discussion entre les différentes parties en vue de chercher ensemble des solutions.

**Congrès annuel de la Commission
fédérale contre le racisme**

Point de friction :

**refus d'entrée dans les
discothèques et les bars**

Mardi 05 Juin 2007

de 09h 30 à 16h30

Bâtiment de l'UNIA, Weltpoststrasse 20, Berne

Journée organisée en collaboration avec la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA)



www.ekr-cfr.ch, emmanuelle.houlmann@gs-edi.admin.ch, 031 322 79 64



Programme

Matinée

- dès 9h *Arrivée des participants et participantes.
Café de bienvenue*
- 9h 30 – 9h 45 **Discours de bienvenue et introduction à la thématique**
Boël Sambuc, vice-présidente de la CFR
- 9h 45 – 10h 00 **Film-témoignage** de Bafti Zeqiri jeune client de bars et discothèques d'origine kosovare qui s'investit pour les droits de l'Homme
- 10h 00 – 11h 00 **Conflit à l'entrée**, débat dirigé par Georg Kreis, président de la CFR, avec :
- Gerôme Tokpa, Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noirs (CRAN), membre de la CFR
 - Karl Grünberg, secrétaire général d'ACOR SOS Racisme
 - Wolfram Manner, directeur de l'Association des entreprises suisses de sécurité (AESS)
 - Un représentant de l'Association Suisse des Café-Concert, Cabarets, Dancings et Discothèques (ASCO)
- 11h 00 – 11h 20 *Pause-café*
- 11h 20 – 11h 50 **Que dit la norme pénale contre la discrimination raciale à ce sujet (Article 261^{bis} CP, alinéa 5) ?**
Professeur Marcel Alexander Niggli, chaire de droit pénal et de procédure pénale de l'Université de Fribourg
- 11h 50 – 12h 05 **Forces et faiblesses de l'article 261^{bis} CP du point de vue de l'économie**
Rudolf Horber, secrétaire politique de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), membre de la CFR
- 12h 05 – 12h 20 **Le droit pour tous à accéder aux prestations publiques : un défi pour l'intégration**
Lirim Begzati, chargé de lutte contre le racisme du Bureau du Délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel

12h 20 – 12h 30 **Formation des groupes pour les ateliers**
Emmanuelle Houlmann, collaboratrice scientifique de la CFR

12h 30 – 13h 30 *Buffet*

Après-midi

13h 30 – 15h 00 **Ateliers : débats autour d'un cas concret**
Thèmes abordés : les stéréotypes, la violence, la question de genres.
Analyse : Que se passe-t-il ? Que se passe-t-il ensuite ? Que peut-on faire ? Quels sont les rôles des parties impliquées ?

- Giorgio Andreoli, Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus (gggfon) (atelier en allemand)
- Ron Halbright, National Coalition Building International Schweiz (NCBI) (atelier en allemand)
- Yves Patrick Delachaux, Police cantonale genevoise, formateur de policiers (atelier en français)

15h 00 – 15h 20 *Pause-café*

15h 20 – 16h 20 **Quelles perspectives ?** Discussion dirigée par Doris Angst, responsable du secrétariat de la CFR, avec :

- Bafti Zeqiri jeune client de bars et discothèques d'origine kosovare qui s'investit pour les droits de l'Homme
- Patrick Vallat, formateur pour les agences de sécurité privées
- Angela Bryner, Responsable suppléante de l'Intégration du canton de Bâle-Ville
- Hasim Sancar, Membre du Parlement de la Ville de Berne

16h 20 – 16h 30 **Synthèse et conclusion générale**
Tarek Naguib, collaborateur juridique de la CFR

16h 30 *Fin de la journée*